Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 241325

. AV	IS D'ENQUETE		Référence commu	mare, washing		
onné	es générales	Com	petence M ou ME (*) :	(ME) Municipale E	tat Anna Land	
	Commune (*):	Epalinges				
	Lieu-dit :					
	et/ou adresse (*):	Chemin des Boveresses 153 /	155			
	Coordonnées (E / N) (*)	2540665 / 1154912 (coordonné	es moyennes de l'ouvra	ge, par exemple: 2549	1170 / 1161250)	2 *
	No de parcelles (*):	102				
	No ECA :				4 4	
	Note recen_architectural					
cteur	rs (si plusieurs, ajouter en pa	ge n* 14)				
	Propriétaire (*) :				*	
	Nom, Prénom :	ETAT DE VAUD		Raison sociale:	INFRASTRUCTURE	ET RESSOURCES HUMAIN
	Adresse :	Place de la Riponne 10		Tél.: 021	316 70 21	
	NPA / Localité :	1014 LAUSANNE •	-21 -	E-mail:		
	Promettant acquéreur :		5'			
	Nom, Prénom :			Raison sociale		24
	Adresse:			Tél.:		
	NPA / Localité :		7	E-mail :		2
	Droit distinct et perman	ent :				
	Nom, Prénom :			Raison sociale:		
	Adresse:			Tél:		
	NPA / Localité :		3	E-mail :		
	Auteur des plans (*) (pe	rsonne physique selon art. 72 RATC	7)			
	Projet nécessitant :	[] Architecte [X] Ingénieur []	Exception art. 106 LA	TC		
	Nom, Prénom	OVIDE ALEXANDRU		N° REG	2942	
	Profession:	Ingénieur				
	Raison sociale	AXIANS SUISSE SA	1	E-mail lausa	anne@axians.com	
	Adresse :	H10 En Budron		Tél: 0216	517878	177
	NPA / Localité	1052 LE MONT-SUR-LAUSAN	INE	Fax:	*	
	Nature des travaux prin	cipale (*) : (une seule coche poss	ible)			
	Adjonction		Agrandissement		Changement / no	ouvelle destination des locaux
	[] Construction nouvelle	_	Démolition partielle		[_] Démolition totale	
	[] Reconstruction après[X] Transformation(s)	démolition [_]	Reconstruction après	incendie	[_] Rénovation totale	3
	Description de l'ouvrag	e (*) :				
		tallation de communication mobi	le existante pour le cc	mpte de Swisscom	(Suisse) SA, systèmes techn	iques et nouvelles antennes p
		n (Base légale d'octroi, N° de l'ar				

12	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :	L] Oui [X] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	<u> </u>
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	Ш
13	a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a)	LI
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)	Ц
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	LI , -
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)	
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	
16	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO [
17,	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[_] Oui [X] Non

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20	Maitre de l'ouvrage (")					
	[_] 01 CFF					
	 -	de la défense de la protection de la population e	t des sports			- 1
		nstructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine				
	[] 05 Office fédéral des rou					
	[X] 07 Swisscom					
	[_] 08 La Poste	. 7				
	[] 10 Canton					
	·—·	iblic dlun gastos			· ·	
	[] 11 Entreprise de droit pu	iblic dun canton				
	15 Commune		álastrialtá ata	.)		
		iblic de la commune (transports publics, gaz, eau		2)		
		(sans les caisses de pension et les caisses malac	iles)			
	22 Institution de prévoya	ince, caisse de pension				
	[_] 23 Caisse maladie, SUV.	A				2
	[_] 24 Banque, fond immobi	lier, holding financière				
	[] 31 Usine d'électricité priv	vée				
	[] 32 Usine à gaz privée					
	[] 33 Chemin de fer privé				*	
	[] 41 Société individuelle or	u de personnes (construction, immobilier)				
	[] 42 Coopérative de logen	nent		8		
	[] 43 Société de capitaux, 5	SA, Sàrl (construction, immobilier)				
		u de personnes (industrie, artisanat, commerce)				
	_	SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)				
	[] 61 Particulier et hoirie					
	[] 63 Organisation internati	ionale ambassade	•		4	
	·					
	62 Autre maine d'ouvrag	je privé (église, fondation, association, etc.) :				
	Nom, Prénom S	SWISSCOM (SUISSE) S A	Raison soc	ciale: ACCESS NET	rwork west	
	Adresse: A	Av des Bergères 42	Tél :	0582242963		
	NPA / Localité 1	004 LAUSANNE	E-mail :	daniel uldry@swisscom.com	n	
21						
21	Direction des travaux (*)					
	Nom, Prénom A	AXIANS SUISSE S A .	Raison soc	ciale :		
	Adresse :	H10 En Budron	Tél :	0216517878		
	NPA / Localité 1	052 LE MONT-SUR-LAUSANNE	E-mail:	lausanne@axians.com		
				8		
C. C	ARACTERISTIQUES DE L'	OUVRAGE				
30	Genre de construction (aide	(*): [] Bâtiment [X] Ouvrage de génie	civil, aménager	ment extérieur [] Construction	n particulière	
31	Type d'ouvrage (*) :					
		/ Aporaio				
	Approvisionnement en eau					
		[_] 12 Usines d'électricité et réseaux				
		13 Usines à gaz, réseaux et insta	allations chimiqu	ues		
		14 Chauffage à distance				
		[_] 19 Autre				
		21 Installations d'évacuation et de	e traitement de	s eaux usées		
	Elimination des déchets	22 Ordures ménagères	•		x 2	
		[_] 23 Autres déchets				
	Infrastructure routière, parki	ng _ [] 31 Routes nationales				
		[] 32 Routes cantonales				
		[] 33 Routes communales				
		[] 34 Route, place de stationnemen	it			
		[] 35 Parking couvert				
	Autre transport et communic		e fer (ve. gare)			
	ridire transport et communit					
		[] 42 Constructions pour les bus et				
		 43 Constructions pour la navigation 	an			
		[] 44 Constructions pour les transpo	orts aériens			
		[] 44 Constructions pour les transpo [X] 45 Constructions pour les common [] 49 Autres constructions vouées a	orts aériens unications (yc	antenne téléphonie)		

	séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées indiqué à la question N° 14. (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Se			proposé est
au	potable, défense incendie			E CERTIFICATION OF
0	Alimentation en eau de boisson :	[_] Réseau public	☐ Alimentation privée	
1	Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante	[] Existante	[] Projetée	
	<u> </u>	Distance [m] :		
am	essage des déchets		CHAPTER YOUR CONTRACTOR	
2.	a) Conteneurs ordures ménagères b) Différenciés c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs	[] Existant	,	

84

Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)

03.11.	2025 Demand	ie de permis de co	nstruire (F	1-241323	
Supp	ression des barrières architecturales		JE SE III NO		
43	La construction de locaux et installations access besoins des personnes handicapées ou âgées (Transformation ou agrandissement de bâtiments)	art, 36 et 37 RLATC)			ptée aux
Equip	pements, installations		THE PARTY		
49.	[] Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribu	ution de la directive DCPE 501 pa	ir la commune)		
	Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, camping	ys, dortoirs : question 356 ou 357)		
Déch	ets de chantier				
50	[] Si la quantité de déchets de chantier attendue (n faut s'attendre à la présence de polluants dange l'OLED (art, 16) doit être fourni à l'autorité comm	reux (p. ex. PCB, HAP, plomb	dépasse 200 m3 ou amiante), un	ou, en cas de déconstruction ou trans plan d'élimination des déchets, comme	formation, s'il e prévu par
Effica	acité énergétique et durabilité des bâtiments et con	structions			
55	La demande est soumise aux exigences de l'exe Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subve		ective DRUIDE 9	3 1 3 du 25 mai 2022	
				7	
D. SL	JRFACES, VOLUME, COÚT				
		Existant Ajouté	Supprimé	Total après trav	
60	Surface totale des parcelles [m²]	46753		46753	
31	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	31.55			
52	Surface bâtie [m²] (B)				
53.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)				
	dont consacrée au logement [m²]				
34	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				
35	Cube SIA [m³]				
66	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Obligatoire en cas de transformation de bâtiment				
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) Honoraires et TVA compris	70000 CFC 1 à 5	5 [CHF]	70000	
	Tionaraires et TVA compris				
E. BA	ATIMENT ET LOGEMENT			A VIOLEN	
75	Description du projet (*)				
	Nb total de nouveaux bâtiments	Avec logements		Sans logements	
	Nb total de bâtiments transformés				
	Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches t	pâtiment pour chaque bâtiment)			
	*	9	X = 2		
F. PL	ACES DE STATIONNEMENT				
11	*	Existant Ajouté	Supprimé	Total après trav	
30	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture		-		
31	Couverts, garages extérieurs				R
82	Places non couvertes			4	
83.	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la que	estion 401 a)			

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"
Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fich	he batiment [1]			16 17 17	
B1	Type de travaux <u>(aide)</u> (*) : Lorsque le type de travaux correspond à une transform:	nation, il est nécessaire de décrir	e la transformation :	à l'aide d'un ou plusieurs caractère	es ci-après
	Assainissement énergétique Changement d'affectation Changement	_]Assainissement système de ch _]Agrandissement chauffé _]Installation solaire photovoltaïq	nauffage	[_]Transformations / rénovations [_]Agrandissement non chauffé [X]Autres travaux de transformati	intérieures
B2	N° de parcelle (*): 102				
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire				
B4	Rue/lieu (*): Chemin des Bo	overesses 153 / 155			
B5	Dénomination du bâtiment :				
B6 =	Nombre d'entrées avec adresse :				
CAR	RACTERISTIQUES DU BATIMENT	A SERVICE OF THE PARTY OF THE P	F - 15 1 - 20-1		
B7	Catégorie de bâtiment (*)				5
	Classe:				
В8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	×			
В9	Surface brute utile des planchers [m²] :				į.
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	Pour le	es activités [m²]		
B11	Cube SIA [m³] :				
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux)				
B13	Nombre total de logements après travaux (*):				
	Nb 1 pce : Nb 4 pce :	Nb 2 pce Nb 5 pce	Nb 3 pce : Nb 6 pce ou plu:	S	2
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nom	n ·			
CARA	RACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CH	HAUFFAGE	5 n . 2 7 ' 7	termone preciping	157270
Aide p	pour la saisie: <u>lien</u> .	BILLY TAXABLE PARTY OF THE PART			
B15	Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage	e (*) :			
	Principal:				
	Secondaire:				
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :	·			
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauff	ffage (*):			
	Pour générateur principal:				
	Pour générateur secondaire:				
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chauc	ide sanitaire (*) :			
	Principal:				X.
	Secondaire:			×	
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau c	chaude sanitaire (*) :	4		
	Pour générateur principal:		*		
	Pour générateur secondaire:				
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date	du permis de construire)	[_] Oui	Non	
Amia Pour	niante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès l ur tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvi	le 1er mars 2011) vier 1991 (date du permis de con	struire) nous vous p	prions de :	
• faire des • dép (Atte	ire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi êt es diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FAC époser le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur l Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé, indre à la demande de permis de construire 2 exemplaires p	être dans certaines occasions de CH) (<u>lien)</u> · <u>la plateforme GDA</u> è)	type « utilisation no	ormale ») par un diagnostiqueur in:	scrit sur la liste

AUT	RES INFORMATIONS SUF	LE BATIMEN	17. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.				
39	a) Façades, toiture	Matériau, co	ouleur :				
		Mode de co	uverture, couleur:				
	Type de fermeture :	∐ Stores	∐ Volets				
	b) [_] Surface de toiture ou	u de façade e	en métal non enduit (par ex	x. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m	2		
44	[_] Installations de stockag (cocher aussi la question No 4		bures et autres liquides po	ouvant polluer les eaux, soumises ou n	on soumises à auto	orisation s	péciale selon art. 32 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-char	ge:	☐ Electrique ☐ Hydra	ulique b) Rampe/plate-forme	ajustable: [] Elect	rique [_] H	lydraulique
	c) Contenance du réservo	oir d'huile :	litres	d) [_] Escalier / tapis ro	oulant servant au tr	ansport de	e personnes
46	Raccordement TV/radio :		☐ Antenne collective	Antenne extérieure [_]	Antenne intérieure		
			[_] Parabole	[_] Câble téléréseau			
PAR	TIE ENERGIE	7	10 WONE 6		TREE TO BE		3000
	ion thermique (bâtiments, on thermique	serres, loca	ux frigorifiques)		Compé M	etence ME	
48	Qh (MJ/m²,an):		Information	ns complémentaires :			
	Qhli (MJ/m² an) :		Information	ns complémentaires :			
453.	a) Qh est inférieur ou égal	I à Qhli					
	b) Demande de dérogation	n Qh est sup	érieur à Qhli				
		re le formula	aire EN-VD-2a ou EN-VD-	-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les ba	âtiments neufs, jo	indre les	formulaires EN-VD-3 et El
	VD-72						
	Surface de référence éner	rgetique	Information	ns complémentaires :			
405	SRE :	vifigues at/ou		is complementaires.			EN 6
465.	Installation de locaux frigo						EN 7
468.	Serres artisanales ou agri	coles chaulle	968				EN 8
474.	Halles gonflables	imont					
449	lations techniques du bâti Installation de refroidissen	ment, de clim	atisation ou de pompe à c	haleur (PAC) contenant des fluides			75
	réfrigérants stables dans l					r 1	654
450.	a) Pompe à chaleur utilisa						65A 65B
	b) Pompe à chaleur utilisa						Annexe
	chaude sanitaire			oour le chauffage ou pour la production d'ea de construire selon l'Art.68c RLATC)	au	L	Affilexe
	- Avec fonction de climatis	sation (pomp	e à chaleur réversible)				EN-VD-5
	- Se trouvant à une altitud	le supérieure	à 1000m				Annexe
456	Chauffage à bois ou au ch lourd	harbon d'une	puissance supérieure à 7	0 kW, ou chauffage à mazout moyen o	u		
461	Justificatif de la part minin	nale d'énergi	es renouvelables		\Box		EN-VD-72
462	Installation de chauffage e	et/ou d'eau cl	haude sanitaire				EN-VD-3
463	Installation de ventilation						EN-VD-4
464.	Installation de réfrigération	n / humidifica	ation				EN-VD-5
466.	Installation de production	d'électricité p	oar combustible				EN 9
475.	Résidences secondaires						EN-VD-3
Diver	s						
470	Installation de chauffage e	en plein air					EN-VD-10
471	Patinoires (RLVLEne, art	53) - Concep	ot énergétique à soumettre	à la DGE-DIREN			
473.	Bâtiments tertiaires et du						
	- justificatif selon SIA 380/						EN 12
				la ventilation et la climatisation			EN 13
476	Grands consommateurs (EN-VD-15
477	Demande de dérogation à	à la loi sur l'é	nergie ou à son règlement	t d'application			
	Précisez l'article :						

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la <u>DIREN</u> Page 7/15

L. SIT	UATION DE L'OUVRAGE		Annexes
Enviro	nnement		•
101	Situation particulière [] Dans un plan cantonal d'affectation		
	Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)		
102,1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art, 50a LATC, zone agricole spécialisée art, 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	∐ Oui	[X] Non
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	∐ Oui	[X] Non
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.		66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).		66 B
102 A	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)		
102 B	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	\Box	
103	Dans l'aire forestière		
104	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt		
105	a) Le projet implique un défrichement de [m²]: (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)		Annexe
	b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci, (voir aussi la question 13b)		
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*):	[] Oui	[X] Non 43 - DN
	La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.	□	p.q. (c)
	- Inondations par crues des cours d'eau (INO) [_] - Chutes de pierres et blocs (CPB)		
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.		
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.		
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident) Lieu d'accident		
107	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)	\Box	
108	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage		
110,	Dans une région archéologique		
111 ₈	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir. voir questions 12 et 102)		
Preser	vation et promotion du pare locatif		THE RESERVE
Démol Les que	tion, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec stions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués e	des log	lements loués existants lieu, même vacants
112.1	 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux. 		53
	b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.	Ц	53
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.		53 B
112.3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).		53 C
Recon	naissance de logement d'utilité publique		
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation el	la promo	otion du parc locatif (LPPPL)
	- Logements à loyers modérés (LLM)		54
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)		54
	- Logements étudiants (LE)		54
	- Logements à lovers abordables (LLA)	f 1	EA

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art, 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)		Annexe
114	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	Ц	
Protec	ition des eaux	Ann	exes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)		
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	∐ la rive d'un lac ☐ d'un cours d'eau à ciel ouvert ☐ d'un cours d'eau sous voûtage		
Gestic	un des eaux mátéoriques (surface de collecte supérleure à 50 m²)	Mar 2. 2 1 1 2 1 2 1	
117	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau [] Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	Ц	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavès, Ouvrage d'infiltration etc.)		
119	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux	usées	TAKE THE RESERVE TO T	The state of the s
121	Evacuation sans passer par une STEP	Ц	
122	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin	Ш	52
Resea	ux routier et ferroviaire	180 4 18	
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
M. IN	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES	7 77 101	
	x occupant des travailleurs		NAME OF TAXABLE PARTY.
1000000000			43, 51, 64
150.	 a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série 		43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	\sqcup	43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		51
Enviro	onnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	Ц	64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) [] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon [] Raffinerie de pétrole [] Installation géothermique (plus de 5 MWth) [] Installation thermique (plus de 100 MWth) [] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Comm	ierces, services, bătiments élevés, particularités architecturales		The second
1 5 5.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43
156	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale		43

157	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) Inférieure à 2000 m² De 2000 à 5000 m² Supérieure à 5000 m² (EIE) Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²	Ц	43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau		43
Metau	ux et machines	The Court of the	
158.	Métaux et machines [] Aciéries (EIE) [] Vieux métaux (EIE) [] Aluminium (EIE) [] Métaux non ferreux (EIE)		[_] 43, 64
Bois			Annexes
159	Bois et traitement du bois Panneaux d'agglomérés (EIE) Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)		43, 64
Chimi		S. Charles	The state of the s
160	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais [Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE)		43, 64
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en médicaments, de sérums et de vaccins	gros de 📋	43, 64
162	Produits plastiques ou en caoutchouc	Ц	43, 64
Alimer	intation		
163	Produits alimentaires	Ц	43
164	Produits agro-alimentaires		43, 64
Autres	s materiaux		
165	Arts graphiques	Ц	43, 64
166	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement		43, 64
167:	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques	[_]	43, 64
168	Textiles, habillement, cuir		43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)		43, 64
	☐ Cimenteries (EIE) ☐ Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)		
N. GE	ENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP		
Terras	ssements, depots d'excavation et décharges		
200	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 500 couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³	00 m³ ou []	
207	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	s [_]	Concept de gestion des sols
201	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre [] De 50'000 à 500'000 m³ [] De plus de 500'000 m³ (EIE)		
202	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)		
installa	lations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération	ou de traitement des	dechets
203	Déchetteries ou postes de collecte des déchets		
204	Installations de traitement des déchets [_] Inférieur ou égal à 1000 t/an [_] Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)		43
205	Déchiqueteurs de voitures (EIE)		
206	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement d'épuration	des boues [_]	51
Survei	illance des ouvrages de retenue		
210	Ouvrages d'accumulation Volume maximum d'accumulation > 100 m³		
	Retenue au dessus du terrain naturel		
	Volume d'eau permanent m³ :		

O. AC	BRIGULTURE, ANIMAUX		Annexes
250	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles		43
251	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)		43, 52
253	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
		f 1	52
255	Fosses à purin		52
256	Fumières		43
257	Silos à fourrage		43
258.	Installations de biogaz,		43, 64
259	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros		45, 04
	☐ Capacité jusqu'à 5000 t/an		
	[_] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		
	voice-sections as law and		
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL	15. 19.	9, 019
Etabli	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		4 4 5 F F F
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301	Ecoles.paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64
303	Etablissements pour mineurs		43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)		43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home nor médicalisé - HNM)		43, 64, 73
306	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labor	atorres et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Cimet	ieres		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	Ц	43
Q. SF	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		and the first of
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	Ц	
350	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)		
355	Stands de tir		
	☐ Stands de tir (cas général) ☐ A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille {] eau non chauffée		32
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	action of the control		32, EN-VD11, Concept énergétique
0.57	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [_] eau non chauffée		
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	au chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Loisir	s, campings, dortoirs	G J F V	
358	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64
359_	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc		11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43
360	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)		
361	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes		
363	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43
364	Campings, caravanings résidentiels		43
365.	Places de jeux		
R RIS	SQUES, DANGERS PARTICULIERS		
[Angles			
1.9	aérien / Véhicules a moteur		
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne		Annexe
401	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)		Annexe
401			
402	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43
			43 64
403.	(intérieur, souterrain ou en toiture)		
	(intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels		64
403.	(intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules.		64 64
403. 404. 405.	(intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels		64 64 43, 64
403. 404. 405.	(intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64 64 43, 64
403. 404. 405.	(intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle Inc. explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) Li Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Li Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)		64 64 43, 64 64 43, 64
403. 404. 405. Incend 406.	(intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle In. explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) Li Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Li Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Li Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		64 64 43, 64 64
403. 404. 405. Incend 406.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		64 64 43, 64 64 43, 64
403. 404. 405. Incend 406. 408. 409.	(intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle In. explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		64 64 43, 64 64 43, 64
403. 404. 405. HILLEGIO 406. 408. 409. 410. 411.	(intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle In. explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères		64 64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64
403. 404. 405. HILLEGIO 406. 408. 409. 410. 411.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle In. explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		64 64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64
403. 404. 405. Incend 406. 408. 409. 410. 411.	(intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle Interior pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 50000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage) nement a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusio et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)		64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64 64

Place of 1000 if an eight read part is an eight read part in part in the part is production and part in the part is production control or part is production control or part in the part in the part is production control or part in the part in the part is production control or part in the part	Subst	ances, produits of dechats speciaux	Keir J		Annexes		
Entrapprises ou insultations assigned as in Committee (Edited Sur 18 protection confire less accidents majours) Annexe	416.	 Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) 					
S. EQUIPEMENTS. INSTALLATIONS Abril de protection civilic (pour les constructions nouveilles comportant de l'habitation) 454. Construction d'un abril PC; 455. Disconsa de construction d'un abril PC; 456. Disconsa de construction d'un abril PC; 457. ETUDE DIMPACT SUR L'EVIRONNEMENT (EIE) 500. L'installation est soumitée à étude d'inpact sur l'environnement (EIE); (construction à la faction de l'autorité d'un abril PC; (construction à fait folget d'une d'une d'une promiée étage; (files partiel d'all'éctation connuise. de quotier, d'all'éctation soumitée à d'une de la fait foil à la fait foil à la fait (PC); (construction à fait folget d'une d'une d'une promiée étage; (files partiel d'all'éctation connuise. de quotier, d'all'éctation soumitée d'une plan de attaillation (échaile f.500. F.1000 ou f.2000) établit per un geomètre brevelé ou éventuellement extrait cadastral si le dossière répond à la condition de la fat 69 at 1 has de la RLATC (1) (partier le la condition de la fat 69 at 1 has de la RLATC (1) (partier le la condition de la fat 69 at 1 has de la RLATC (1) (partier le la condition de la fat 69 at 1 has de la RLATC (1) (partier le la condition de la fat 69 at 1 has de la RLATC (1) (partier le la condition de la fat 69 at 1 has de la RLATC (1) (partier le la condition de la fat 69 at 1 has de la RLATC (1) (partier le la condition de la fat 69 at 1 has de la RLATC (1) (partier le la condition de la fat 69 at 1 has de la RLATC (1) (partier le la condition de la fat 69 at 1 has de la RLATC (1) (partier le la condition de la fat 69 at 1 has de la RLATC (1) (partier le la condition de la fat 69 at 1 has de la RLATC (1) (partier le la condition de la fat 69 at 1 has de la RLATC (1) (partier le la condition de la fat 69 at 1 has de la RLATC (1) (partier le la condition de la fat 69 at 1 has de la RLATC (1) (partier le la condition de la fat 69 at 1 has de la RLATC (1) (partier le la condition de la fat 69 at 1 has de la RLATC (1) (partier le la condition de la fat 69 at 1 has de la RLAT	417	Entreprises avec micro-organismes					
Abril de protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation) 455. Dispanée de construction d'un abril PCI 507. L'Installation est souriss à diute d'impact au l'anvironnement (EIE) 508. L'Installation est souriss à diute d'impact au l'anvironnement (EIE) 509. L'Installation est souriss à diute d'impact au l'anvironnement (EIE) 509. L'Installation est souriss à diute d'impact au l'anvironnement (EIE) 509. L'Installation est souriss à diute d'impact du privature discon 509. L'Installation est souriss à diute d'impact du proveuve élacte 509. al Plans Finan de allustioni (échelle f. 1600, 1-1800 o. 1-200) stabil par un pôtembre brevaté ou éventualiement extrait cadastrai si le dossier 609. al Plans Finan de allustioni (échelle f. 1600, 1-1800 o. 1-200) stabil par un pôtembre brevaté ou éventualiement extrait cadastrai si le dossier 709. Plans des acusalisations d'eau et de B.P.LATC (*) 709. Plans des acusalisations d'eau et égaute, prouve et aou prévaulte ou trein naturel et aménagé 700. Establishe d'eau et égaute de l'échelle f. 1600 ou et 200) 700. Plans des acusalisations d'eau et égaute, peut et combies, avec destination de lous les locaux et indication des mesures de prévaulte contre l'installations d'eau et égaute, peut combies, avec destination de lous les locaux et indication des mesures d'elle prévaulte contre l'eau et de gloute, peut combies, avec destination de lous les locaux et indication des mesures de l'experiment de l'eau et d	418	(joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	L.)		Annexe	N	
Section Communication Co	S. EQ	UIPEMENTS, INSTALLATIONS		UA DE			
T. ETUDE DIMPACT SUR LEAVIRONNEMENT (EIE) 500. L'installation est sourme à d'une d'impact que l'avance d'impact (inches partie) d'avance d'avance d'impact (inches partie) d'av	Abri d	e protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)					
T. ETUDE DIMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE) 500. L'Installation des aoumée à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocter aussi à quatation à 15 à plinde l'or rapport d'impact L'installation or affait l'objet d'une étude d'impact an première dappe (cocter aussi à quatation à 15 à plinde l'or rapport d'appe d'une parte d'abtention communit, de quarrier, d'affectation communit, de quarrier, d'affectation communit, de quarrier, d'affectation communit, de mande d'autorisation préside d'implication de sons au suit l'append à situation (recelute 1:500, 1:1000 or 1:2000) établi par un géomètre brevoit ou eventuellement extrait cadestral si le dossier Plans de situation (recelute 1:500, 1:1000 or 1:2000) établi par un géomètre brevoit ou eventuellement extrait cadestral si le dossier Plans des acustions (not de l'action d'action de l'action des mosures de l'alternation de tous les locaux et indication des mosures de l'alternation de l'action des mosures de l'alternation de l'action des mosures de l'alternation de tous les locaux et indication des mosures de l'alternation de l'action de la commune de l'action de l'action de la commune de l'action de l'action de la commune de l'action de la commune de l'action de l'action de la commune de l'action de l'action de la commune de l'action de l'actio	454	Construction d'un abri PCi			46		
Solid	455.	Dispense de construction d'un abri PCi		3.	45		
Concher aces la question No. 15 et journal or rasport d'impard) L'installation a fait Folge I due édude d'impact en première étaps (plan partiei d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation) 90. a) Plans Plan de situation (échelie 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossior répond à la condition de l'art étà al 1bis de la RLATC (1) Plans des sous-sois, rez-de-chaussee, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contro l'incendre (jechelie 1:100 ac 150) poblis du rasportante au tesseu routier Plans des sous-sois, rez-de-chaussee, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contro l'incendre (jechelie 1:100 ac 150) poblis du rasportante au réseau routier Plans des sous-sois, rez-de-chaussee, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de l'apprévention contro l'incendre (jechelie 1:100 ac 150) poblis du rasportante au réseau routier Plans des antinugements extérice (jechelie 1:100 ac 150) poblis du rasportante au réseau routier Coupes honcessaines à la compréhension du projet, avec profits du terrain naturel et aménagé Desains de louise les façades En cas de locaux liès a là législation alimentaire, des plans précis de cos locaux doivent être fournis solon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation. 90. b) Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Ocusionne d'exemplaires pour la CAMAC :	T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)						
99. a) Plans Plan de situation (échelle 1:500. 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadestral si le dossier	500	(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape			Annexe		
Pian de situation (e/entello 15:00, 11:000 ou 12:000) etabli par un géomètre brevaté ou eventuellement extrait cadastral sil e dossier (P) Pians des sous-sois, rez-de-chaussée, étages et combibis, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de la prévention contre l'incendie (e/entell- 11:00 ut 15:0) Pians des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordoment au réseau routier Pians des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordoment au réseau routier Pians des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordoment au réseau routier Pians des aménagements extérieurs, avec profils du terrain naturel et aménagé Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé En cas de locaux liées à la fégliation allimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de foffice de la consommation. 90. b) Nombre d'exemplaires des plans (MPROTRANT : Sallar des nombres entires plex 2,4,5,) Mombre d'exemplaires pour la CAMAC 2 2 2 2 2 3 2 2 0 [MROTRANT : Sallar des nombres entires plex 2,4,5,) Nombre d'exemplaires pour la CAMAC 3 Obecuments Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisation supéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remis eu mandataire Etablie par : Procuration remis eu mandataire Procuration remis eu mandataire Etablie par : Procuration remis eu ma	G. AN	INEXES					
Michoratani Salsir des nombres entiers p/ex 2,4,5) Michoratic des nombres entiers p/ex 2,4,5 Michoratic des nombres entiers p/ex 2,4,5	90.	Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait répond à la condition de l'art. 69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indicatio prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selor	n des mesur	es de	[X]		
Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires par le mandataire : 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	90:				E-mark)		
Nombre d'exemplaires pour la CAMAC: Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire : Documents Questionnaire général complet (*) Question							
Notifier total descriptions of the final data. Documents Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par :		Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :					
Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : Propriétaire L' Promettant acquéreur L' Maître de l'ouvrage Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, 2 0 L' ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 3801/1) Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de 2 0 L' séparation des locaux à usage sensible au bruit Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) 2 0 L' Copie de l'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) 2 0 L' Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe 2 0 L' Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) Calciul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNASUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression 2 0 L' Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) 2 0 L' Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) 2 0 L' Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit 2 0 L' Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit 2 0 L' Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit 2 0 L' Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit 2 0 L' Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit 2 0 L' Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit 2 0 L' Rapport succinct OP		Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :					
Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18 LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) 2	91.	Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire	2	0			
Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18 LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Préavis du Grévacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)		-					
Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit Demande d'autorisation édérichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18 LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)		Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie,					
Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18 m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)		Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de	2	0			
Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)		Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)					
Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)		Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe					
Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)		Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en	2	0			
Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit 2 0 1 2 0 1 3 2 0 1 3 3 4 4 4 5 6 7 6 7 7 6 7 7 6 7 7 6 7 7 6 7 7 6 7		Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant					
Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit 2 Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) 2 0 1 2 0 1 3 1 4 1 5 1 6 7 7 8 7 8 7 8 8 7 8 8 7 8 8 8 8 8 9 9 9 1 9 1 9 1 9 1 9 1 9 1 9		Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression					
Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit 2 0		Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2	0			
Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit 2 0 □ 92. Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) 2 0 □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □		Concept de gestion des sols					
Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN 2 0 Préavis du Concordat des téleskis 2 0 Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) 2 0		Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit					
Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) 2 0	92	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié	2	0	f 1		
Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) 2 0 1		Préavis du Concordat des téleskis	2	0			
		Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)					

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date

ProAxians Suisse SA acquéreur(s) En Budron H10 052

Droit distinct - permanent

1 1 SEP. 2025

Auteur des plans Axians Suisse S.

Ovide Alexandru

En Budron H10 1052 Le Mont-sur-Lausanne

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30 -- Fr, sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures

Nom (*): Raison sociale SWISSCOM (SUISSE) S A

Prénom: Tél:

INVOICE CENTER SWISSCOM 0582242963

Adresse, N° (*) N° postal (*):

EISR / D.ULDRY Alte Tiefenaustrasse

3050

E-mail:

daniel_uldry@swisscom.com

Localité (*)

BERN SWISSCOM

Swisscom (Suisse) SA Access Network West Av des Bergières 42

CH-1004 Lausanne

ausauue

16.09. 2025

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours, Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 8.11, 25

au 7.12.2025

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Tél. (*): 0217856160 Fax:

Le collaborateur soussigné déclare avoir centrôté tous les tressents de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences Collect réglementaires.

Sceau et signatures SERVICE D'URBANISME.

ARCHITECTURE & ENERGI

Le responsable de la police

PUBLICATION DE L'AVIS**DESNICOSTE CHONS**LAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précèdent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact!

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :

ETAT DE VAUD

RAISON SOCIALE

INFRASTRUCTURE ET RESSOURCES

HUMAINES

Adresse

Place de la Riponne 10

Tél :

021 316 70 21

E-mail:

NPA:

1014

LOCALITE

LAUSANNE

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :

OVIDE ALEXANDRU

RAISON SOCIALE :

AXIANS SUISSE SA

Adresse :

H10 En Budron

Tél.:

0216517878

E-mail:

lausanne@axians.com

NPA:

1052

LOCALITE:

LE MONT-SUR-LAUSANNE